

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

40 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} avril

Maisons-Alfort, le 5 avril 2018 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1^{er} avril, **40 000 sites sont autorisés par l'ANFR, dont 35 551 en service**, pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus.

Au mois de mars, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1,6 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1,3 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent désormais de fournir un service 4G :

- 1 748 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz¹ (+ 6,2 % sur un mois)** ;
- 31 795 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz (+ 1,9 % sur un mois)** ;
- 29 026 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz (+ 3,3 % sur un mois)** ;
- 2 866 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz (+ 43,8 % sur un mois)** ;
- 26 055 sites²** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,7 % sur un mois)**.

Suite aux réaménagements de fréquences de la TNT qui ont eu lieu au début de l'année dans le grand ouest et qui ont permis de libérer de la ressource en faveur des services mobiles, **les opérateurs peuvent désormais, depuis le 1^{er} avril, déployer leurs sites 4G dans cette zone**. En mars, l'ANFR a autorisé 7 nouveaux sites en Loire-Atlantique dans cette bande.

Outre-Mer, **2 043 antennes sont autorisées** pour la 4G :

- 1 359 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 495 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 19 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 779 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

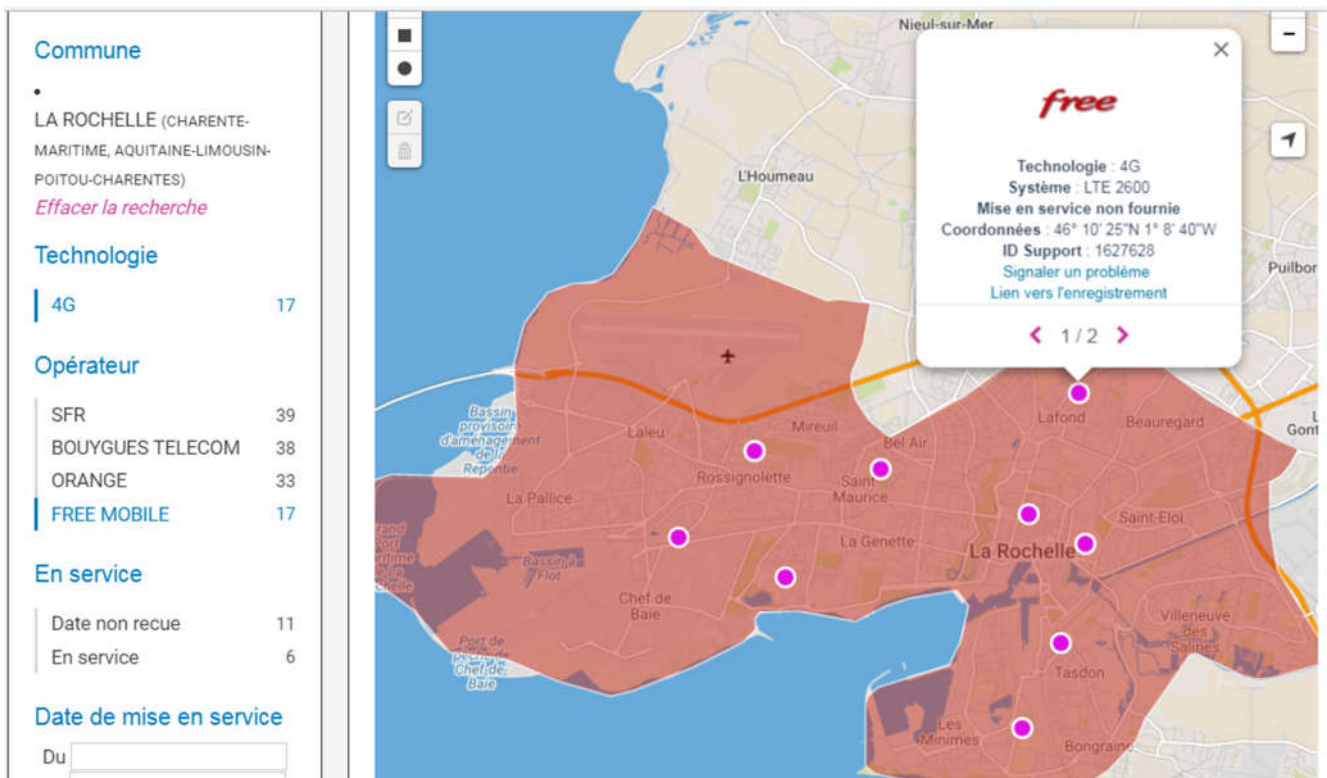
Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (14 981 sites, + 378 en mars) ;
2. SFR (14 977 sites, + 471 en mars) ;
3. Bouygues Telecom (14 828 sites, + 131 en mars) ;
4. Free Mobile (10 258 sites, + 200 en mars).

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz n'est actuellement disponible pour le très haut débit mobile que dans quelques zones ouvertes depuis le 6 avril 2016. Plus d'informations sur ces zones et les prochaines phases de déploiement : <http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/la-bande-700-mhz/carte-interactive-du-deploiement/#menu2>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Par ailleurs, pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Retrouvez-nous sur :



